



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture, alimentation et pêche : fonctionnement

Question écrite n° 50578

## Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales à propos de la sécurité sanitaire qui, selon les vétérinaires inspecteurs, est une « priorité oubliée », par le Gouvernement. Les fonctionnaires du service public vétérinaire et alimentaire, chargés de contrôler la sécurité animale et la sécurité sanitaire des aliments, dénoncent un manque de moyens pour accomplir leurs missions de prévention et de contrôle sanitaire. Malgré les nombreuses nouvelles réglementations et les missions toujours plus diversifiées et spécialisées, ils déplorent, pour la troisième année consécutive, une diminution du nombre d'emplois budgétaires inscrit dans le projet de budget 2005. Depuis 2003, ces suppressions concernent 3 % des effectifs, soit 128 postes. Cette insuffisance d'effectifs est d'ailleurs soulignée dans des enquêtes réalisées par l'office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne. Dans un contexte actuel de sécurité sanitaire fragilisée avec la menace d'une pandémie de grippe, alors qu'il affirme dans son budget l'importance des questions de sécurité sanitaire, le Gouvernement doit permettre aux vétérinaires inspecteurs d'accomplir leurs missions sur tout le territoire français, et principalement aux postes d'inspection frontaliers où sont contrôlés les produits importés. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

## Texte de la réponse

La sécurité sanitaire est une priorité du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité aussi bien dans le secteur des productions végétales que dans celui des animaux et des produits d'origine animale. En ce qui concerne en particulier la sécurité sanitaire des aliments, les moyens d'intervention nécessaires à la lutte contre les maladies animales, à la prévention et à la gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires seront maintenus en 2005 au niveau des crédits de paiement de 2004, tandis que, pour la première fois, au titre d'une expérimentation de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), des autorisations de programme pourront être mobilisées à hauteur de 184 millions d'euros. Alors que les contrôles individuels des bovins dans certaines exploitations se trouveront allégés, pourra être mise en place, en 2005, une surveillance renforcée des cheptels bovins, grâce à la réalisation d'un bilan sanitaire devant être confié aux vétérinaires sanitaires. Cette mesure contribuera en outre à consolider le maillage vétérinaire en zone rurale. S'agissant des moyens en personnel du secteur vétérinaire, si les emplois budgétaires ont diminué (2,7 %) entre 2002 et 2005, l'effectif réel en poste a, quant à lui, pu être augmenté durant la même période du fait de l'accélération des procédures de recrutement. Cette démarche a permis, principalement, un renforcement des effectifs d'inspection dans les abattoirs ; ceux-ci sont supérieurs de 200 ETP à ce qu'ils étaient avant la crise sanitaire de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Par ailleurs, le recours à des vétérinaires contractuels à temps incomplet pourra être réalisé au niveau suffisant car les moyens pour ce faire seront intégralement reconduits. Quant aux moyens de fonctionnement courant des directions départementales des services vétérinaire (DDSV), ils seront globalement maintenus au niveau de 2004. Ils permettront de réaliser les contrôles tout au long de la chaîne alimentaire et notamment, à l'aval, dans le secteur de la restauration. Au sein des DDSV, les postes d'inspection frontaliers, disposeront des ressources suffisantes en personnels et en crédits (analyses) pour assurer un contrôle permanent des produits importés en provenance des pays tiers.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 50578

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 novembre 2004, page 8769

**Réponse publiée le** : 26 avril 2005, page 4230